

<http://clg-rene-cassin-ouzouer-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article580>

# Histoire des Arts : une épreuve au DNB

- Archives - 2011-2012 - DIVERS -



Date de mise en ligne : dimanche 5 février 2012

---

Copyright © Collège René Cassin- Beauce La Romaine - Tous droits réservés

---

## Histoire des arts

Un article pour vous aider à appréhender cette épreuve avec la plus grande sérénité et l'évident sérieux qui doit vous conduire vers une réussite le jour J. Nous commençons par les "textes officiels" et je joins à cette publication les documents qui seront vos références pour la préparation de l'épreuve 2012.

Un enseignement obligatoire à l'école, au collège et au lycée

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des oeuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les oeuvres et enrichir leur pratique artistique. **Objectifs**

Cet enseignement a pour objectif d'offrir à tous les élèves :

des occasions de découvrir directement et personnellement des oeuvres de référence relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ; la capacité de poser sur ces oeuvres, grâce à la familiarité acquise avec elles, un regard plus averti et plus sensible ; la possibilité d'acquérir ainsi une culture personnelle à valeur universelle ; les moyens de s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

## Modalités

Cet enseignement, qui concerne toutes les disciplines, sollicite plus particulièrement les enseignements artistiques et l'histoire. Il s'appuie sur les périodes historiques étudiées en cours d'histoire à chacun des niveaux du cursus scolaire.

## Les oeuvres étudiées appartiennent à six grands domaines artistiques :

- Arts de l'espace : architecture, arts des jardins ;
- Arts du langage : littérature (récit, poésie) ;
- Arts du son : musique (instrumentale, vocale) ;
- Arts du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes ;
- Arts du visuel : arts plastiques, cinéma, photographie.

Il s'agit d'oeuvres d'art patrimoniales et contemporaines, savantes et populaires, nationales et internationales. Elles sont choisies à partir d'une liste de référence pour l'école primaire et des listes de thématiques pour le collège et le lycée.